



VILLE de NUITS-SAINT-GEORGES

Service des Eaux

B.P. 50109

21703 NUITS-SAINT-GEORGES

SIRET n° 21210464000017

A votre service du lundi au vendredi :

De 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

1 rue Lavoisier - Centre Technique Intercommunal

Tél : 03.80.62.01.42 / Fax : 03.80.62.12.58

e-mail : servicedeleau@nuitsstgeorges.com

N° de TVA intracommunautaire :

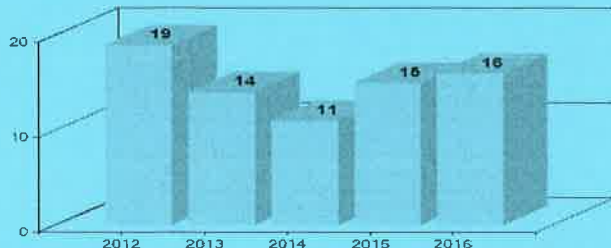
Eau/FR0P/212104640 - Assainissement/ FR32/242101475/00091

Paie ment en ligne sur www.tipi.budget.gouv.fr

Code identifiant collectivité : 002235

Période : 2° semestre

Evolution de vos consommations en m3



Référence à rappeler

0425 / 00356

Adresse point de comptage

GROS COLETTE

38 GRAND RUE

21700 NUITS-ST-GEORGES

Expéditeur

MME LE RECEVEUR MUNICIPAL

3 Rue Jean Moulin

21703 NUITS-ST-GEORGES CEDEX

DESTINATAIRE

Mme GROS COLETTE

VOSNE-ROMANEE

21700 VOSNE-ROMANEE

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2016-EA-00-3292 du 11/10/2016

Réf. Collectivité : 002235

VOTRE CONSOMMATION

10 m³

Montant T.T.C.

Parts fixes

35,17

Consommation

28,71

TOTAL FACTURE en EURO

63,88 €

Date limite de paiement 10/11/2016

"Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendus exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par le décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux. "

PAIEMENT A EFFECTUER A :

MME LE RECEVEUR MUNICIPAL
3 Rue Jean Moulin - B.P. 40090
21703 NUITS-ST-GEORGES CEDEX
Tél.: 03.80.27.04.93

Réf. Fact.	2016-EA-00-3292	
Montant	EAU : 31,37 € ASS : 32,51 €	63,88 €

Réf. à rappeler : 0425 / 00356

Date limite de paiement 10/11/2016

TALON DE PAIEMENT

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

MME LE RECEVEUR MUNICIPAL
21703 NUITS-ST-GEORGES CEDEX

Mme GROS COLETTE
VOSNE-ROMANEE
21700 VOSNE-ROMANEE

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2016-EA-00-3292

Réf. à rappeler : 0425 / 00356

Compteur	Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
	Numéro	Date	Index	Date		
141A002473	02/09/2016	37	29/02/2016	27	10	Normal
LIBELLÉ	Base	Prix Unit. € . H.T.	Montant € . H.T.	Taux T.V.A	Montant € . T.V.A	Montant € . T.T.C
Distribution de l'eau						26,55
Consommation eau						
tranche 1 période du 01/03/2016 au 02/09/2016	10 m3	1,0342	10,34	5,50	0,57	10,91
Fonds financier renouvellement						
période du 01/03/2016 au 02/09/2016	10 m3	0,0075	0,08	5,50	0,00	0,08
Préservation ressources en eau (Agence de l'Eau)						
période du 01/03/2016 au 02/09/2016	10 m3	0,0762	0,76	5,50	0,04	0,80
Location compteur dn 15						
période du 01/03/2016 au 02/09/2016	186	22,6500	11,51	5,50	0,63	12,14
Entretien branchement						
période du 01/03/2016 au 02/09/2016	186	4,6900	2,38	10,00	0,24	2,62
Collecte et Traitement des eaux usées						32,51
Assainissement Communauté de Communes						
période du 01/03/2016 au 02/09/2016	10 m3	1,0931	10,93	10,00	1,09	12,02
Forfait assainissement Communauté de communes						
période du 01/03/2016 au 02/09/2016	186	36,5000	18,55	10,00	1,86	20,41
Fonds financier Renouvellement						
période du 01/03/2016 au 02/09/2016	10 m3	0,0069	0,07	10,00	0,01	0,08
Organismes Publics (Agence de l'Eau)						4,82
Lutte contre la pollution	10 m3	0,2900	2,90	5,50	0,16	3,06
Modernisation des réseaux	10 m3	0,1600	1,60	10,00	0,16	1,76
TOTAL A PAYER			59,12		4,76	63,88

CONSUMMATION EAU

Calculée au m³ d'eau consommée : comprend le prélèvement, le traitement, et la distribution de l'eau au compteur.

FOND FINANCIER RENOUV.

Calculé au m³ d'eau consommée : destiné au renouvellement régulier du patrimoine.

ABONNEMENTS

Calculés au prorata temporis : la location de compteur, l'entretien branchement et le forfait assain. sont destinés à couvrir les charges fixes.

ASSAINISSEMENT

calculée au m³ d'eau potable consommée : comprend la collecte et le traitement des eaux usées.

ORGANISME PUBLIC D'ETAT

L'agence de l'eau est chargée de collecter les redevances et d'aider financièrement les actions de lutte contre la pollution.

Préservation ressources en eau :

Est fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature.

Lutte contre la pollution :

Tout consommateur contribue financièrement à la lutte contre la pollution de l'eau.

Modernisation des réseaux :

Seuls les habitants raccordés à l'assainissement sont concernés.

MODALITES DE REGLEMENT :

- Par internet : connection sur le site www.tipi.budget.gouv.fr, disponible jusqu'à la date d'échéance;
--> Saisissez l'identifiant collectivité 002235 et la référence de votre facture **Référence : 2016-EA-00-3292**
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Par carte bancaire ou espèces au Trésor Public, 3 rue Jean Moulin à Nuits St Georges, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.
- Par virement à la Banque de France IBAN : FR03-3000-1001-83F2-1600-00000-020 BIC : BDFEFRPPCCT
- NOUVEAU - Par prélèvement automatique, sous réserve d'avoir souscrit une demande auprès du Service des Eaux (03.80.62.01.42).

PRESCRIPTIONS IMPORTANTES :

- N'oubliez pas de signaler, sans délai, au Service des Eaux votre départ ou tout changement concernant cet abonnement.
- Pour éviter les gaspillages et limiter votre facture, surveillez régulièrement vos installations afin de repérer rapidement une fuite.
- En cas de gel, n'oubliez pas de protéger votre compteur et vos installations.
- Respectez la date limite de paiement afin d'éviter tout désagrément.